

GRAND PRIX JEUNES GOLF LA PREE

Mardi 14 & Mercredi 15 Avril 2026

La Richardière -17137 Marsilly - Tél : 05 46 01 24 42

Mail : sportif.aslapree@gmail.com

REGLEMENT 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

JOUEURS ET JOUEUSES

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés de la FFGOLF et s'étant acquitté du droit de jeu fédéral de 40 euros, ou d'une fédération étrangère vérifiant les conditions décrites ci-dessous.
- Être à jour de ses droits d'engagements à tous les Grands Prix antérieurs,
- Licence, certificat médical et droit de jeu fédéral devront être enregistrés à la FFGOLF au plus tard à la date de clôture des engagements,
- Les titulaires d'une licence dans une fédération étrangère reconnue doivent être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures et avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- **Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)**

SÉRIES, CATÉGORIES, LIMITE D'INDEX

Il n'y a aucune limite d'index pour les Grands Prix Jeunes.

Le champ maximum de joueurs et joueuses sera limité à 120

Nombre Minimum (Hors Wild Cards)	Filles	Garçons
Minimes	3	6
Benjamins	6	18
U12	6	18
Total	15	42

Les Wild Card seront au nombre maximum de : 12

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons précisé dans l'annexe propre à la compétition.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke-play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons précisé dans l'annexe propre à la compétition.

Liste d'attente : En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions le **30 mars 2026**, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

FORMULE DE JEU

Formule Score Maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour / classement brut sur l'addition des 2 tours

DISTANCES DE JEU

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Les U10 rentrant dans le champ jouent des mêmes repères de jeu que les U12.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

LISTE DES INSCRITS : la liste des inscrits sera publiée le **4 avril 2026** sur le site de l'AS Golf de La Prée La Rochelle

RECONNAISSANCE : journée de reconnaissance officielle le **13 Avril 2026** sur réservation à l'accueil du Golf 05 46 01 24 42

Les règles d'entraînement de la FFGOLF devront être respectées

TIRAGE DES DEPARTS : La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48 Heures et au plus tard à midi la veille du 1^{er} tour.

Lors du 1^{er} tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre croissant ou décroissant des index. Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

Le comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

REMISE DES PRIX :

Le premier joueur en brut par catégorie sera primé, garçons et filles séparément. La meilleure et le meilleur U10 seront primés.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

3. ENGAGEMENTS

21 Février 2026 : ouverture des inscriptions sur le site de l'AS Golf de la Prée La Rochelle

Les inscriptions et règlements se feront exclusivement via le site de l'Association Sportive du Golf de La Prée [ACCUEIL | asgolflarochelle](http://accueil.asgolflarochelle)

	EXTERIEUR	MEMBRE LA PREE
- Joueurs :	50 euros	20 euros

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscriptions reste redevable du droit d'engagement.

4. CONSIGNES SUR LE TERRAIN

- Aucun cadet n'est autorisé. L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'appareil de mesure de distance n'est pas autorisée.
- Voiturettes : leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et toute personne autorisée à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve, y compris pour la reconnaissance ou l'entraînement entre les tours. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation. Toute autre utilisation est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.
- Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.
- Conformément au décret 2025-582, le code de la santé publique prévoit désormais une interdiction de fumer dans tous les équipements sportifs et leurs abords publics pendant leurs heures d'ouverture. Cette interdiction concerne de fait toutes les compétitions fédérales. Les contrevenants s'exposent à une sanction pénale prévue par la loi. De plus, dans les épreuves ouvertes aux jeunes (U21), toute infraction des joueurs, de leurs cadets, des capitaines et des donneurs de conseils sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur le niveau sanction.
- Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code de comportement par un spectateur, accompagnateur, parents, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

5. COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.

Sa composition sera affichée au Tableau Officiel